

AFP, 30 janvier 2013

Date : 20/01/2013
Pays : FRANCE
Edition : F1 Gen
Périodicité : Quotidien



Mots : 493

Statut de l'élu et normes: propositions PS-MoDem adoptées en commission

PARIS, 23 janv. 2013 (AFP) -

La commission des lois du Sénat a adopté mercredi deux propositions de loi, sur le statut de l'élu et sur la limitation des normes, préparées par le PS Jean-Pierre Sueur et la MoDem Jacqueline Gourault, deux sujets de préoccupation des élus locaux.

Ces deux thèmes avaient été largement abordés lors des états généraux de la démocratie territoriale, organisés par le président du Sénat Jean-Pierre Bel (PS) les 4 et 5 octobre derniers.

A l'issue des états généraux, M. Bel avait demandé à M. Sueur, président de la commission des Lois, et à Mme Gourault, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et bras droit de François Bayrou, président du MoDem, de préparer les deux textes.

La proposition de loi sur le statut des élus locaux préconise, dans cinq articles, des améliorations aux garanties qui s'appliquent à l'ensemble des élus des régions, des départements et des communes.

Elle prévoit ainsi la fixation au taux maximal de l'indemnité allouée aux maires des communes de moins de 3.500 habitants alors qu'actuellement elle fait l'objet d'un vote et peut être réduite.

Elle abaisse aussi de 20.000 à 10.000 habitants le seuil démographique des communes dans lesquelles les adjoints au maire et les vice-présidents d'intercommunalité bénéficient du droit à suspension du contrat de travail qui permet à l'élu d'être réintégré dans son emploi en fin de mandat.

La durée de perception de l'allocation de fin de mandat passera de son côté de 6 mois à un an tandis qu'est instauré un plancher de 3% de l'enveloppe des indemnités de fonction pour les dépenses de formation des élus.

La commission a émis trois autres propositions, dont le versement au budget de la collectivité de l'élu de la part dépassant le plafond d'indemnités fixé par la loi en cas de cumul de mandats.

Le texte sur les normes prévoit la création d'un Conseil national d'évaluation des normes qui serait notamment obligatoirement saisi par le gouvernement sur ses projets de loi ayant un impact sur les collectivités locales.

De son côté, le groupe écologiste a annoncé qu'il déposera plusieurs amendements sur le statut de l'élu lors du débat en séance, les 28 et 29 janvier. "L'aménagement d'un véritable statut pour les élus locaux constitue à la fois un des pendants du non cumul des mandats et une manière d'améliorer la représentativité des assemblées locales", a souligné devant la presse son président Jean-Vincent Placet.

Son groupe demande notamment que les collectivités utilisent la totalité de l'enveloppe annuelle dédoublée aux indemnités des élus. Il propose que le droit à suspension du droit de travail soit étendu à tous les maires, quel que soit le nombre d'habitants de leur commune. Le droit à la formation professionnelle des élus en fin de mandat serait ouvert aux adjoints des communes de 10.000 habitants et plus, et à tous les élus.

jp/sm/DS

Afp le 23 Janv. 13 à 19 09.

13/01/2013

Tous droits de reproduction réservés